

présent nous avons cherché à assurer au producteur son prix en tentant d'influencer le cours mondial. J'espère que j'ai réussi à démontrer que les alinéas (b) et (c) de l'article 8 expriment mon opinion quant aux directives à donner à la commission, et je suis d'avis qu'ils vont aussi loin que nous pouvons aller dans cette voie.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Weyburn (M. Young) m'a posé une question que je crois avoir mal comprise lorsque j'y ai répondu. L'alinéa (c) de l'article 8 comprend une disposition spéciale s'appliquant à la question même qu'il a posée:

(c) De vendre et d'aliéner des stocks de blé et des contrats de livraison de blé...

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 9 à 12 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 13 (déduction des paiements reçus par la Commission).

Le très hon. M. BENNETT: Je propose:

Qu'à la vingt-troisième ligne de l'article 13, après le mot "certificats" l'on insère les mots suivants: "émis en conformité de l'alinéa (e) de l'article 7 de la présente loi."

Le mot "certificats" est trop vague pour que l'on puisse se dispenser de le qualifier par une clause pourvoyant à leur émission. La seule raison de l'adjonction de ces mots est d'indiquer l'autorité pour l'émission des certificats; leurs conditions sont prévues par le règlement.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Sur l'article 14 (application à l'avoine, à l'orge, au seigle et au lin).

Le très hon. M. BENNETT: Je propose:

Qu'à la vingt-septième ligne de l'article 14 le mot "et" soit biffé et remplacé par le mot "ou";

Cela se lira donc: "seigle ou lin".

et qu'à la trente-deuxième ligne les mots "avoine, orge, seigle et lin ou à l'un d'entre eux" soient biffés et qu'après le deuxième mot de la trente-deuxième ligne, l'on ajoute les mots: "ces sortes de céréales".

Cela se lira donc:

Dès lors les dispositions de la présente loi s'appliquent *mutatis mutandis* à ces sortes de céréales comme elles s'appliquent au blé.

(Les amendements sont adoptés.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 15 et 16 sont adoptés.

Sur l'article 17 (application de la loi).

Le très hon. M. BENNETT: Je propose:

Qu'à la quarante-deuxième ligne (v.a.) l'on biffe le mot "seventeen" et le remplace par le mot "sixteen".

L'hon. M. RALSTON: C'est "sixteen" dans certains exemplaires.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai une des premières copies, et je voulais seulement m'assurer de la chose.

M. GARDINER: L'amendement a-t-il été adopté? Le premier ministre veut-il adopter l'avis que j'ai exprimé cet après-midi concernant la mise en application des articles 9, 10, 11 et 16, dès la sanction du projet de loi?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

M. GARDINER: En ce cas, je dois proposer un amendement à cet effet. Je propose, appuyé par M. Spencer:

Que nous modifions l'article 17 en biffant les mots suivants: "Sauf les articles neuf, dix, onze et seize", "et les articles neuf, dix, onze et seize entreront en vigueur sur proclamation du gouverneur en conseil."

Le très hon. M. BENNETT: Tout ce que l'honorable membre aurait à faire pour obtenir le même résultat, ce serait de proposer le biffement de l'article 17.

M. GARDINER: L'effet de mon amendement serait quelque peu différent: savoir que la loi entrera en vigueur dès sa sanction.

Le très hon. M. BENNETT: Il est d'usage qu'une loi est mise en application dès sa sanction, sauf stipulation contraire. Si nous biffons l'article 17, la loi entrerait en vigueur dès sa sanction.

M. GARDINER: Fort bien, mettez la question aux voix.

Le PRESIDENT (M. Smith, Cumberland): L'amendement est mis aux voix.

M. GARDINER: Non, j'accepte l'affirmation du premier ministre selon que la chose est subordonnée à l'approbation ou à la désapprobation de l'article par le comité.

Le PRESIDENT (M. Smith, Cumberland): Retirez-vous l'amendement?

M. GARDINER: Oui; mettez l'article aux voix.

(L'article 17 est adopté sur division.)

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, je me propose de faire quelques observations. J'ai passé la journée à mon siège et j'ai écouté les discours prononcés sur ce projet de loi qui a été étudié par un comité spécial, et je suis à me demander sérieusement s'il aurait dû être référé à ce comité, vu la discussion qui a eu lieu. Il aurait autant valu faire étudier le projet de loi dans sa forme primitive par le comité général de la Chambre.

Le projet de loi tel que nous l'avons a été préparé par moi-même le jour de la Confédé-